

DISCRIMINATION SYNDICALE : Schneider condamné...

**syndicalistes
pas voyous !**

Victoire de 3 élus CGT à Moirans

C'est la satisfaction pour 3 élus CGT qui ont obtenu gain de cause sur leurs demandes, après plus de cinq ans de procédures. C'est également la satisfaction pour le syndicat CGT qui les a soutenus.

Rappel des faits :

Les trois élus estimaient, à juste raison, que leur déroulement de carrière était bloqué depuis de nombreuses années. Tous critères de comparaison établis avec l'ensemble du personnel, il s'avérait en effet des retards de promotions et de salaires importants, sans qu'aucune explication valable ne soit donnée par la direction.

C'est pourquoi, le conseil de Prud'hommes de Grenoble, section industrie, a jugé qu'ils ont été victimes de discrimination syndicale dans le déroulement de leur carrière. Schneider Electric a été condamné :

- à rehausser leurs salaires,
- à modifier leurs classifications
- à leur verser des dommages et intérêts

Syndicalistes... pas voyous !

Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discrimination.

C'est une victoire qui ouvre beaucoup de perspectives pour la suite. Les choses ne pourront plus être comme avant. L'entreprise doit aujourd'hui mesurer les risques pour elle à perdurer dans ce genre de comportements...



Je souhaite apporter mon soutien à la CGT en me syndiquant

NOM : PRÉNOM :

SITE :

SERVICE : TÉLÉPHONE :

MAIL PERSO :



A renvoyer au local CGT M7 ou le remettre à un militant de votre secteur.

Courriel : cgt.schneider@wanadoo.fr • Site Web : www.cgt-schneider

Je souhaite uniquement recevoir les informations CGT sur mon adresse mail personnelle.

Envoyer votre adresse mail personnelle à : cgt.schneider@wanadoo.fr